

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé

Aubure



## 3a. Plan de zonage au 1/2000<sup>ème</sup>

ÉLABORATION  
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal  
du

Le Maire

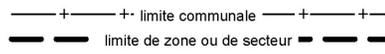


Janvier 2014

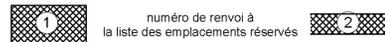


ECHELLE 1/2000

### LIMITES



### EMPLACEMENTS RESERVES

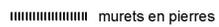


### ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

classés au titre de l'art. L.123-1-5-7<sup>e</sup> du code de l'urbanisme



patrimoine bâti



murets en pierres

### ★ EXPLOITATION AGRICOLE D'ELEVAGE

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Surface (ares)	Bénéficiaire
1	Cheminement piétonnier	6	Commune
2	Elargissement de voie	0,5	Commune
3	Elargissement de voie	1,7	Commune
4	Elargissement de voie	0,9	Commune
5	Cheminement piétonnier	7,4	Commune
6	Cheminement piétonnier	3,4	Commune
7	Cheminement piétonnier	3,3	Commune
8	Voie d'accès aux zones AU et 2AU	3,5	Commune
9	Aménagement de voirie et de l'entrée du village	10,6	Commune

